

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19077395

de

28 MAI 2019



Greffe

N° d'entreprise : 0478 717 071

Dénomination(en entier) : **GUILLEMIN REAL ESTATES**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Route du Condroz 13D, 4100 Boncelles****Objet de l'acte : Nomination + démission administrateurs + Transfert de siège social**

DECISIONS ECRITES DE L'ACTIONNAIRE EN DATE DU 28 mars 2019

1. LES DECISIONS : Nomination d'administrateurs

□ L'assemblée générale procède à la nomination au mandat d'administrateur, à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2025, de la SCS M.A.C. MANAGEMENT ayant son siège social à 4861 Soiron, rue au chêne 17 et ayant pour représentant permanent Monsieur Jean-Marc CORTEIL domicilié à la même adresse (NN: 650317-335-56). Le mandat d'administrateur pourra être rémunéré ;

□ L'assemblée générale procède à la nomination au mandat d'administrateur, à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2025, de Monsieur Roland MEWISSEN domicilié à 4630 Soumagne, rue de Heuseux, 103 (NN: 670827-211-54). Le mandat d'administrateur pourra être rémunéré.

Le 28 mars 2019, s'est réuni un conseil d'administration de la société anonyme GUILLEMIN REAL ESTATE, ayant son siège social à 4100 Boncelles, route du Condroz, 13D, numéro d'entreprise BCE 0478.717.071.

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :

-4460 Grâce-Hollogne, rue Saint Exupéry, 17/13

2. Le conseil d'administration décide de nommer la SPRL GESTBEL et son représentant permanent - Monsieur Jean-Marie LEONARD - en tant que Président du présent conseil d'administration. Celle-ci remplacera la SCA SOFABO et son représentant permanent - Victor BOSQUIN - dans ses fonctions.

Pour extrait conforme

Pour la SA GUILLEMIN REAL ESTATES

La SA CIRCUS BELGIUM

Nicolas LEONARD

Représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 11/06/2019 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).